

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **11 janvier 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

01-01-2021

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

Considérant que le décret #177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant que le décret #222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant que le décret #388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Considérant que l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant que l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020 permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-049 du 4 juillet dernier permet la transmission de questions écrites par les citoyens aux membres du Conseil ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-074 du 4 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité locale et MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat des délibérations. Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours

requis en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du Conseil.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés requis, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Pillenière,

Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés requis puissent y participer par visioconférence.

02-01-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Philippe Jean,

Appuyé par monsieur Michel Landry,

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Gestion budgétaire & approbation des comptes
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Dépôt de la liste des dépenses incompressibles pour 2021
 - 6.2 - Fabrication de jardinières pour la période estivale 2021
 - 6.3 - Forfait - Service Première Ligne / Avis juridique
 - 6.4 - Répartition des créneaux de service
 - 6.5 - Nomination du maire suppléant
- 7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 7.1 - Rapport annuel du comité d'embellissement
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Mandataire à la S.A.A.Q.
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Suivi des démarches sur le projet de prolongement du réseau d'eau potable
 - 9.2 - Aide financière - Sentier pédestre de la grande Rivière du Chêne
 - 9.3 - Concours - Décorations de Noël 2020
 - 9.4 - Lotbinière en lumières 2020
- 10 - VARIA
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03-01-2021

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Pillenière,

Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 tel que proposé.

04-01-2021

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Philippe Jean,

Appuyé par monsieur Guy Durand,

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel que proposé.

5 - ADMINISTRATION

05-01-2021

5.1 - Gestion budgétaire & approbation des comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de novembre, daté du 31 décembre 2020, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par monsieur Michel Landry,

Appuyé par monsieur Sylvain Pillenière,

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Liste des comptes soumis jusqu'au 3 décembre 2020 pour un total de 101 220.71 \$

Les salaires de décembre 2020 représentent un montant de 30 966.51 \$

Ces pièces justificatives sont déposées aux archives de la municipalité.

Période d'informations ou commentaires du public

S/O

6 - AFFAIRES COURANTES

06-01-2021

6.1 - Dépôt de la liste des dépenses incompressibles pour 2021

Considérant que certaines dépenses sont obligatoires et qu'elles sont considérées comme incompressibles;

Considérant que les argents sont prévus pour ces dépenses au budget 2021

Il est proposé par monsieur Pierre Lemay,

Appuyé par monsieur Sylvain Pillenière,

Et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise le paiement de ces dépenses dites incompressibles :

Salaires et bénéfices marginaux	377 137 \$
Téléphonie	5 500 \$
Cellulaire	1 880 \$
Assurances responsabilités	21 092 \$
Contrats déneigement	181 400 \$
Sûreté du Québec	139 513 \$
Matières résiduelles (incluant organique)	94 209 \$
Électricité	53 384 \$
Office municipale d'habitation (OMH)	350 \$
Tonte de gazon et fauchage	27 800 \$

Centre Chartier (géothermie – entretien)	5 000 \$
CIM – (Support et droit logiciel)	6 000 \$
Vérificateur comptable externe (audit & support)	14 000 \$
MRC Lotbinière – Quotes-parts	132 462 \$
MRC Lotbinière – Vidange fosses septiques	26 815 \$
SAAQ – Immatriculation	2 450 \$
LOBICAR – Transport adapté (Quotes-parts)	1 960 \$
Service de la dette – Capital	116 200 \$
Service de la dette – Intérêts	13 998 \$
Total des dépenses incompressibles 2021	1 221 150 \$

07-01-2021

6.2 - Fabrication de jardinières pour la période estivale 2021

Considérant que Les Jardins Marie-Victorin (2002) Inc. ont transmis une soumission pour la conception des jardinières pour la saison estivale 2021 qui se répartit comme suit :

- Conception de 61 jardinières 16 pouces 43 \$ l'unité
- 61 crochets pour suspendre 1.25 \$ l'unité
- Transport des jardinières 60 \$

Il est proposé par monsieur Michel Landry,

Appuyé par monsieur Sylvain Pillenière,

Et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise l'acquisition au montant global de 2 759.25 \$ plus les taxes si applicables.

08-01-2021

6.3 - Forfait - Service Première Ligne / Avis juridique

Considérant que la Municipalité doit se conformer aux lois et règlements en vigueur et souhaite pour se faire, être accompagné par des aviseurs juridiques spécialisés en droit municipal;

Considérant que la firme LAVERY propose différents forfaits aux municipalités;

Il est proposé par monsieur Guy Durand,

Appuyé par monsieur Philippe Jean,

Et résolu unanimement que le Conseil municipal choisisse le forfait complet au montant de 1 200 \$ plus taxes si applicables pour l'année 2021.

09-01-2021

6.4 - Répartition des créneaux de service

Attendu que la présentation des créneaux de services affectant les conseillers (ères) aux responsabilités des services municipaux ;

Attendu que l'ensemble du conseil municipal s'entend pour la répartition des responsabilités qui incombent aux élus de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur Philippe Jean,

Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement d'accepter ces tâches respectives dévolues à chacun des membres de façon suivante :

Le représentant à l'aménagement, urbanisme et ruralité sera monsieur Michel Landry ;

Le représentant à la sécurité publique agriculture sera monsieur Guy Durand ;

Le représentant aux transports sera monsieur Sylvain Pillenière ;

Le représentant en hygiène du milieu sera monsieur Gérald Lemay ;

Le représentant aux loisirs, familles et organismes sera monsieur Pierre Lemay ;

Le représentant en culture et développement local monsieur Philippe Jean ;

L'ensemble des communications seront dévolues à monsieur Jean Bergeron, maire.

10-01-2021

6.5 - Nomination du maire suppléant

Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal pour remplacer le maire en cas d'absence ou une incapacité d'agir dans le cadre de ses fonctions à la Municipalité ;

Attendu qu'en cas d'absence du maire, monsieur Jean Bergeron, à la table des Maires de la MRC de Lotbinière, le conseiller qui assure l'intérim à la municipalité de Lotbinière soit aussi reconnu être le représentant de la municipalité de Lotbinière à la table des Maires de la MRC de Lotbinière;

Attendu que les membres du conseil ont statué à ce sujet ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Pillenière,

Appuyé par monsieur Gérald Lemay,

Et résolu unanimement de nommer monsieur Michel Landry au poste de maire suppléant.

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

7.1 - Rapport annuel du comité d'embellissement

M. Michel Landry présente le rapport annuel du comité d'embellissement :

Les membres du Comité d'embellissement de Lotbinière sont : Mme Suzanne Damon, Mme Aline Fortin, Mme Josée Leclerc, M. Jean Dumouchel, Mme Sandra Bélanger et M. Michel Landry à titre de conseiller municipal. Il se réunit normalement quatre fois par année. Toutefois, dans la situation de pandémie, le Comité n'a eu qu'une seule rencontre en septembre 2020.

Des travaux d'améliorations ont quand même été exécutés pour le Relais touristique, le Parc Horizon et le Rond-point de la rue Joly.

Nouveau projet pour 2021 : Jardins Ouverts de Lotbinière. Ce projet consiste à offrir au public d'ici ou d'ailleurs, une fois ou deux durant l'été, la possibilité de visiter des jardins paysagers et des potagers privés pour admirer le travail et la créativité de résidents de Lotbinière et ce, en favorisant l'échange d'idées en horticulture.

De plus, nous voulons améliorer les percées visuelles et tailler les arbustes sur le site du Belvédère Richelieu et procéder à l'entretien de l'aménagement paysager du Monument commémoratif de la famille Lemay, l'une des familles souches de Lotbinière.

8 - TRANSPORT

11-01-2021

8.1 - Mandataire à la S.A.A.Q.

Considérant que la municipalité de Lotbinière doit effectuer des transactions concernant les immatriculations et la gestion de la flotte de véhicules ;

Considérant que la municipalité de Lotbinière souhaite obtenir certains rapports d'évènement pour être en mesure de facturer certains services sur son territoire ;

Il est proposé par monsieur Gérald Lemay,

Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise les employés suivants à représenter la Municipalité selon les besoins :

- Mme Sandra Bélanger, directrice générale ;
- M. Onil Groleau, chef du service incendie ;
- M. Francis Brodeur-Durand, inspecteur municipal

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Suivi des démarches sur le projet de prolongement du réseau d'eau potable

Le 18 décembre dernier, le Conseil municipal a pris connaissance des plans et devis réalisés à 60% par la firme STANTEC. De plus, nous avons aussi sous les conseils de STANTEC, autorisé des relevés d'arpentage complémentaires pour préciser les plans et devis à 90% qui seront remis en février 2021.

Une rencontre du comité de projet sera produite avant le prochain dépôt pour valider les modifications et ajustements.

M. Gérald Lemay souligne l'excellente réceptivité lors des interrogations des ingénieurs de la firme STANTEC au dossier.

12-01-2021

9.2 - Aide financière - Sentier pédestre de la grande Rivière du Chêne

Considérant que la municipalité de Lotbinière souhaite, à la suite de la réception d'une demande écrite, offrir un soutien communautaire pour des organismes ;

Il est proposé par monsieur Michel Landry,

Appuyé par monsieur Philippe Jean,

Et résolu unanimement que le Conseil municipal aide la Corporation de ski de fond de la Pinière pour un montant de 220 \$ pour effectuer des travaux de réfection du sentier. Ce montant sera puisé à même le fonds Covid-19 pour aider les organismes dans la situation de pandémie.

13-01-2021

9.3 - Concours - Décorations de Noël 2020

Considérant que par la résolution 312-12-2020 le Conseil a invité les citoyens à participer au concours de décorations de Noël pour la saison 2020 ;

Considérant que le Comité d'embellissement a parcouru l'ensemble du territoire le 17 décembre 2020 ; ;

Considérant que le concours est divisé en trois catégories :

- Fermes et commerces ;
- Originalité, nouveauté et famille ;
- Coup de cœur ;

Il est proposé par monsieur Michel Landry,

Appuyé par monsieur Guy Durand,

Et résolu unanimement que le Conseil municipal déclare :

Catégorie – Ferme et commerces : Ferme Rial Enr. situé au 705, rang Saint-François dont les propriétaires sont Mme Mariette Laverdière & M. Richard Beudet ;

Catégorie – Originalité, nouveauté et famille : Mme Patricia Bélanger & M. Pierre Lemay situé au 7780, route Marie-Victorin – Falaise Beaudet ;

Catégorie – Coup de cœur : Mme Marielle Bourbeau & M. Jean-Marc Lafleur situé au 7644, route Marie-Victorin.

9.4 - Lotbinière en lumières 2020

M. Michel Landry souligne les efforts qui ont été faits pour illuminer la Municipalité malgré les restrictions qu'apporte la pandémie du Covid-19. Des sapins ont été installés quand même en façade de l'Église et du Centre Chartier-de-Lotbinière.

Cependant en 2020, la situation sanitaire n'aura toutefois pas permis de réaliser plusieurs activités qui gravitent autour de la période des Fêtes, dont le montage et les visites du magnifique Village de Noël dans l'église Saint-Louis de Lotbinière.

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Règlement # 178-2007 de la municipalité de Lotbinière

Étant donné le caractère actuel de la rencontre qui requiert de limiter les rassemblements, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par courriel à l'adresse dg@municipalite-lotbiniere.com lors de la mise en ligne de l'ordre du jour. Les réponses seront acheminées dans les jours suivants la mise en ligne de la présente séance.

14-01-2021

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gérald Lemay,

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 33.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL